

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**DELIBERATION N°74/2023****OBJET : EDUCATION : Détermination du coût de prix de revient d'un repas**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'aout à 15 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de *Monsieur Robert NARDELLI*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE
Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 et notamment l'article R. 531-52

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap.

A l'issue de l'année scolaire 2022/2023 le bilan financier s'établit comme suit :

Nombre de repas produits

61895

Dépenses de fonctionnement		Recettes
Dépenses générales	367 644,89 €	193 308,50 €
Dépenses de personnel	349 781,18 €	
Total	717 426,07 €	193 308 ,50€

Coût de revient d'un repas : 8,47€

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la présente délibération

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants :22 Absents : 11 Contre : 0 Abstention0 : Pour :22

Fait à Drap, le 28 aout 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :29/08/2023

Affichage en mairie le : 30/08/2023